

Zeitschrift:	Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires
Herausgeber:	Empirische Kulturwissenschaft Schweiz
Band:	18 (1914)
Artikel:	Anciennes prières, "soignements" ou secrets pour guérir certaines maladies
Autor:	Fridelance, F.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-111623

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Anciennes prières,

«soignements» ou secrets pour guérir certaines maladies.

Par F. FRIDELANCE, à Porrentruy.

Grâce à l'obligeance de M. le professeur H. Türler, archiviste cantonal à Berne, nous avons eu l'occasion de dépouiller — pour le *Glossaire des patois de la Suisse romande* — les volumineux dossiers des procès de sorcellerie dans l'Ancien-Evêché de Bâle.¹⁾ Au cours de ce travail, nous avons noté quelques prières, remèdes et procédés secrets appelés «*soignements*», épars dans les dépositions des accusés. Nous les donnons ci-après en respectant l'orthographe des greffiers de l'époque : ces textes naïfs intéresseront peut-être quelques amis du folklore.

Les 12 et 14 février 1594, «au poille²⁾ de la porterie du chasteau», Catherine Badie, de Vendlincourt, confesse d'avoir par cy devant soingner les fiebures³⁾ de la maniere suivante :

Il est vray que Dieu est
Et que ñre Dame vierge est
Et que toutes Evangiles vrayers sont
Ainsi puissent guarir de fiebres
Jaunisse et efreson,⁴⁾ que ses trois
mots vrays sont,
Les tierces, les blanches, les noires, les
chaudes, les froides, Je requier Dieu
et la Vierge Marie, et Saint Pierre
Les sts et saintes du paradis, que fassent
à partir du corps, gme (= comme) le benoist Roy
Jesus Christ fit le grand Vendredy,

L aultre Jour y men allais
Par dessur un pont d'ave⁵⁾
J ay racontray mon Sieur St-Piere que grusloit.⁶⁾

¹⁾ voir les liasses intitulées «*Criminalia in sortilegiis, beneficiis et maleficiis*,» aux archives de l'Ancien-Evêché de Bâle, à Berne. — ²⁾ chambre, salle. — ³⁾ fièvres. — ⁴⁾ les frissons. — ⁵⁾ eau. — ⁶⁾ tremblait, grelottait.

Pierre que fais tu icy
 — Sire Je me repose icy
 La ou Je grusle¹⁾
 Les fiebures et la Jaunisse
 et léfresson,²⁾ et le raing de passion
 Pierre leve toy diey et viens
 après moy
 Et Je te guarriray des fiebres
 Jaunisse et efresson
 Et tous ceux qui en Dieu croiront
 En nom du pere, du fils, et benoist St. Esprit.»

«Interrogué si point elle usoit d'autrées ceremonies respond que parfois elle ordonoit une neuvième³⁾ et cuysoit de la sauge deans du vin blanc que par après elle bailloit à boyre es malades, ou bien leur liait des porreaux, ou bien de 9. sortes d'herbes pour leur lier sur les mains.»

(*Criminalia . . . , liasse I, n° 52.*)

*

Un vacher de Cornol, Jacques Couchant, natif de St-Sulpice au Val-de-Travers, qui fut brûlé à Porrentruy le 25 mai 1594, était «travaillé de soigner le bestial malade, allumer des chandelles et user quelques cérémonies». Appelé à »soigner« les enfants malades d'un certain Bourquart à Vendlincourt, il ordonna „de faire une chandelle de cyre autant longue que ces enfants et la faire brûler en l'église en nom de Dieu et de tous les Saints et bailler par neuf jours des aulmosnes, une torte de pain, et une geline,⁴⁾ comme aussi prendre quelques loppins des habits de ceilluy ou celle que ledit Bourquard avoit en suspicion, les brûler et en faire du poussat⁵⁾ pour le bailler à boire ou manger ausdits enfants, et les enfants sur ce guériroient ou mourroient tantost.“ „Quand a luy en soignant lesdits enfants il usa de telles parolles :

Nre seigneur à pris ung cierge
 Nre Dame luy dit s'il n'estanche
 En toute sorte de maladie
 Comme il est vray que ñre Seigneur fut
 crucifié le grand Vendredi, En nom de Dieu
 le pere, le fils et le St-Esprit.»

¹⁾ tremble. — ²⁾ les frissons. — ³⁾ neuvaine. — ⁴⁾ poule. — ⁵⁾ poudre.

« Pour soingner le bestial il usoit de telles rythmes:

Je soingne ceste beste
 En nom de Dieu le pere et
 le fils et le benoist St. Esprit
 Soit de rouge pois¹⁾ et du blanc pois
 et de toute sorte de pois.
 Il est vray que le pain n'a point faim
 Ny que l'eau que ceste beste boit
 na point soif
 Ny que le fourage quelle mange na
 point froid
 De toute sorte de maladies soit
 elle degreve
 Comme ses trois mots sont vrays
 En nom de Dieu le pere.»

» Lesquels deux soingnements il dit avoir apprins de la femme de Jehan La Jaque de Rochedor²⁾ avec la suygante pour guarir de *Louet* (Lovet, louvat).

« Le Louet du ciel cheset³⁾
 Et St. Gorge le mangea
 Et St. Cul le rechia
 De ceste maladie soit la beste
 degreve, comme il est vray que
 ñre Seigr fut crucifié le grand
 Vendredy.»

« La maladie du *Louet* est, quand le loup à endommage et tenu quelque beste, ainsi que ledit Jacque déclare, les bestes grullent⁴⁾ et enfflent derrier.»

Dans le même cas, Jacques administre aussi « ung emplastre composé de beuchillon⁵⁾ et de sasfran.»

(*Criminalia . . . , liasse I, n° 57 à 60.*)

*

Dans l'interrogatoire du 29 mai 1595 au château de Porrentruy, Jehannette Laurenz, matrone de Coeuve, répond qu'elle « se seroit entremise de soingner des chevaux du Louuat (louvat), recitant les vers suygans :

Baou saint Nicolas qua ce?⁶⁾
 Ca rien ne na, et rien ne soit,
 En terre chasse, nun⁷⁾ mal ne fasse,

¹⁾ poil. — ²⁾ Roche-d'Or, village du district de Porrentruy. — ³⁾ tomba.
⁴⁾ tremblent. — ⁵⁾ résine liquide du sapin blanc. — ⁶⁾ qu'est-ce? — ⁷⁾ aucun, nul.

Ainsi puisse guerir ce cheval,
 Sans perir, et sans crever,
 Ainsi comme la digne parole de Dieu a¹⁾ vray
 En nom du per, et du fils et du St-Esprit.

«Dit en oultre ladite Jehannette que pour guerir les chevaux elle leur baille à boire ung breuvage compose de ce que sensuyt. Premierement elle prend d'une racine quest en son curtil²⁾, nomme comme elle dit Otriee (otriée),³⁾ ceste racine estant broyé dedans un mortier avec des herbes ou feuilles de ladite racine, Desla prend du sysat,⁴⁾ du pain de Noel, du sel, du veoins,⁵⁾ et de la greinne de genevre,⁶⁾ tout cela meslé ensemble se baille à boyre à ung cheval, et tost après ledit cheval est delivré et guery, ce quelle mesme à souvent experimenté.»

«Dit en oultre que pour guerir le rouge bestial⁷⁾ du mal derrier (= le louvat), elle prend seulement de la muelle⁸⁾ de funier, et le miol⁹⁾ d'ung oeuf battu dedans, avec du sel, desla baille à boire au bestial.»

Convaincue de commerce charnel avec le démon «Bassebou», Jehannette Laurenz, âgée d'environ soixante-dix ans, fut «condamnée d'estre bruslee vive, mais par grace elle fust decapitée et subsequentement bruslée», le 10 juin 1595.

(*Criminalia . . . , liasse I, n° 66 à 72.*)

*

Viatte, femme de Perrin Maillat de Bressaucourt, mise à la question en 1596, confesse que «si on l'appeloit à la guerison de quelque gens ou beste elle soulloit reciter ce que sensuit :

Que fut de male acquisition
 D'ainsi te purge ta chaleu(r)
 Que Juda fit sa coleu(r)
 En cudant¹⁰⁾ trahir ñre Seigneur
 En nom de Dieu pere, fils, et St Esprit.

En aultre façon :

«Y (= Je) croid que Dé à (= est)
 Nre Dame que vierge à
 L'Eglise que vray à
 Soit tout coit ton ame sauvé

¹⁾ est. — ²⁾ courtil, jardin. — ³⁾ ortie. — ⁴⁾ cumin. — ⁵⁾ vieux oing. — ⁶⁾ genièvre. — ⁷⁾ les bêtes à cornes, le bétail bovin. — ⁸⁾ purin. — ⁹⁾ la moëlle, le jaune. — ¹⁰⁾ cuidant = voulant.

Et y le croid
Chesin¹⁾ tretons les mals
Jus²⁾ de sur toy
En nom de Dieu pere, etc.»

Pour guérir une de ses voisines qu'elle avait elle-même rendue malade par malédiction, la même Viatte «fit apporter proche du lict de ladite Cecile ung saysoir,³⁾ la tonnure⁴⁾ des tortels, et une noire tuaille,⁵⁾ prenant ces trois pieces l'une apres l'autre en main, et en ventant⁶⁾ contre le visage de ladite Cecile, elle disoit :

«Dé⁷⁾ ne fit onque chose
Dequoy il se repentisse,
Aussi po (= peu) ne fesin⁸⁾ noz,
En nom de pere, filz et St Esprit.»

(*Criminalia* . . . , liasse III, n° 62.)

*

Le berger de Chevenez, Renaud Groignet, accusé de sortilège en 1614, avait appris d'un chemineau à soigner les «vives»⁹⁾ des chevaux. Il fallait dire :

«Dieu y ait part et monseigneur St-Nicolas. Orval Corfal. Sainct Aloïs bon mareschal puisse guairir ce cheval des vives et de tous ses maulx. Comme ñre Seigneur est este guairis de tous ses maulx.»

Pour guérir «les rouges bestiaulx»,¹⁰⁾ il fallait «nommer la beste du poil quelle est et dire :

Du mal que tu es entachez te puisse guairir le pere, le fils et le Sainct Esprit.»

(*Criminalia* . . . , liasse III, n° 119.)

*

Dans sa légende de «*Bourcard d'Asuel*» (tome 1^{er}, pages 168 et 169), A. Quiquerez cite deux autres prières ou chansons tirées d'un procès du 27 décembre 1429 dont nous n'avons pas trouvé le dossier dans les «*Criminalia*». Voici la copie du texte donné par Quiquerez :

1^o «Por li pissemement de sanc dou-bestal el use di suivant soignement :

¹⁾ tombent. — ²⁾ en bas. — ³⁾ sas, tamis. — ⁴⁾ planche à tourner les gâteaux. — ⁵⁾ touaille; nappe (non lavée). — ⁶⁾ éventant. — ⁷⁾ Dieu. — ⁸⁾ fassions. — ⁹⁾ avives? — ¹⁰⁾ les bovidés, le bétail bovin.

«Sur lai fosse nostre seigneur
 Il i a trois fleurs :
 L'une de grace l'autre de volonté
 Et l'autre por li sanc guarir,
 Que tant il tombe de goutte
 Que nostre sire Dieu li deboute
 De son mal que fait perir.»

2º «Por li mal des yeulx use du soignement suivant que
 li a ensoigné la mère de son feut mary :

Saincte Catherine sa levay,¹⁾
 Ses mains est allez lavay,
 En li profond fossey
 Di chastel à seigneur Rosay ;
 De la poussate²⁾ aux yeulx luy a voulay,³⁾
 Si gros mal luy ai faict,
 Que goute mie ne voyay.
 Saincte Catherine se estant levay,
 Voy⁴⁾ nostre seigneur en ai allay,
 La vierge Marie a rencontray :
 — Saincte Catherine où en allay ?
 — Doulce Vierge Maria je ne scay.
 Or comme allay ès fossay,
 De la poussate aux yeulx ma voulay,
 Que nul goute plus ne voyay.
 — Saincte Catherine retourney,
 Vers mon fils en raddray
 Et si bien vos le praray⁵⁾
 Que vos yeulx guerriray.»

Quiquerez ajoute : Une prière employée jusqu'à nos jours pour guérir les entorses des hommes ou des animaux, était ainsi conçue :

«Benoit soit nostre sire Diex ke li Bassenat⁶⁾ dou N...
 soit se bien aisié, come vray est ke Joseph de Arymathie
 a de lai crois descendu li cors de notre benoit Seignour
 Jeshu Christ †.»

¹⁾ s'est levée. — ²⁾ poussière. — ³⁾ est volé. — ⁴⁾ vers. — ⁵⁾ prierai.
 — ⁶⁾ diminutif du patois *bassain* = animal ayant une *bassenure* ou liste
 = une tache blanche se prolongeant du front au bout du museau.